

H. ÉTUDE DE MARCHÉ PORTANT SUR LES DÉPENSES ENVIRONNEMENTALES DES ENTREPRISES CANADIENNES

En 1990, Environnement Canada a octroyé un contrat à Dun and Bradstreet Canada (D & B) pour mener une étude d'ensemble sur les entreprises canadiennes en vue de déterminer le coût et l'impact des mesures de protection environnementale actuelles et éventuelles⁴⁵. La base de données D & B comportait environ 670 000 entreprises canadiennes réparties en 74 secteurs industriels selon le système de classification industrielle normalisé.

Sur les 74 secteurs industriels, 21 ont été retenus dans l'étude D & B. Le choix s'est porté sur les secteurs les plus visés par les règlements environnementaux. En conséquence, les conclusions suivantes excluent l'expérience des 53 secteurs industriels caractérisés par des coûts inférieurs en matière de protection de l'environnement et de dépollution.

Les compagnies participantes ont également été réparties en celles de moins de 50 employés et celles de plus de 50 employés. Pour les compagnies de moins de 50 employés, les dépenses moyennes de lutte contre la pollution en 1989 ont été établies à un peu moins de 20 000 dollars. Ce montant était divisé également en coûts en capital et coûts d'exploitation. Pour les compagnies de plus de 50 employés, la moyenne des dépenses en matière de lutte contre la pollution en 1989 se chiffrait à près de 1 million de dollars. Environ 53 p. 100 de ce montant étaient alloués aux coûts en capital et 47 p. 100, aux coûts d'exploitation.

L'étude D & B mentionnait que 80 p. 100 des compagnies échantillonées allouaient entre 0 p. 100 et 2 p. 100 de leur budget aux coûts d'exploitation en matière de protection environnementale au cours de l'année financière 1989-1990. La même année, 86 p. 100 des compagnies ont alloué entre 0 p. 100 et 2 p. 100 de leur budget aux coûts en capital pour la protection de l'environnement.

En ce qui concerne le rapport entre les dépenses environnementales et la compétitivité, l'étude D & B concluait par le commentaire suivant : «En général, les règlements environnementaux actuels ne semblent pas nuire à la compétitivité des entreprises au Canada. Près de six compagnies sur les dix échantillonées ont déclaré que les règlements environnementaux actuels ont un effet neutre sur leur compétitivité au Canada. Pour 28 p. 100 d'entre elles, les règlements environnementaux exercent un effet positif sur leur compétitivité.»⁴⁶

Sur le plan international : «Un tiers a dit ne pas exporter, tandis qu'un autre tiers a déclaré que les règlements actuels ont un effet neutre. Toutefois, du point de vue international, deux fois plus d'entreprises (14 p. 100) estiment que les normes en vigueur exercent un effet négatif plutôt que positif (7 p. 100).»⁴⁷ En ce qui concerne les perspectives d'avenir, 23 p. 100 des répondants prévoient que les normes environnementales auraient un effet

45. Dun & Bradstreet Canada, Market Survey of Environmental Expenditures.

46. Ibid., p. 117.

47. Ibid., p. 118.